

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2020

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES - (N° 2478)

AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par
Mme Osson

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer la division et l'intitulé suivants:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.